

*Question présentée par le député :*

*M. Pierre Weiss*

*Date de dépôt : 23 juin 2013*

## **Question écrite**

**Les SIG peuvent-ils investir dans l'énergie éolienne sans s'occuper de son rendement, de la localisation des éoliennes, de la qualité de leurs partenaires et de la crédibilité de leur lobbyiste ?**

Après la "Berezina" politique que les citoyens de deux communes vaudoises, Daillens et Oulens, ont infligée à SIG en refusant, par un vote certes consultatif, l'érection d'éoliennes sur leur territoire (<http://pierreweiss.blog.tdg.ch/archive/2013/06/17/sig-et-les-moulins-avent.html>), la récente annonce-confirimation que SIG a investi quelque soixante-dix millions pour assurer aussi par ce biais un avenir énergétique le plus renouvelable possible aux Genevois ne peut rester sans réaction. D'abord parce que SIG a réussi à ne construire à ce jour qu'une seule éolienne, en Valais, sur la cinquantaine prévue en Suisse. Ce qui oblige à questionner la gestion de cette entreprise et ses choix stratégiques. D'autant que la grogne populaire commence à se mettre en travers des projets de SIG, portés par une lobbyiste controversée, la présidente de Suisse-éole Isabelle Chevalley, et pas seulement dans le Gros-de-Vaud.

La première partie de la question consiste précisément à justifier les investissements prévus et leurs conditions.

Quel est donc l'investissement total consenti à ce jour ? Quel est le coût du KWh d'électricité produite par l'éolienne actuellement en service, compte tenu de l'investissement ? Quel est le prix de vente du KWh ? Est-il en particulier vrai qu'en cas de surproduction d'énergie, l'éolienne est mise à l'arrêt, mais que son producteur est néanmoins payé pour une électricité non produite, ce qui constitue au passage l'un des points faibles de ce type de production intermittente ? Quand on sait que 250 millions au total sont prévus, auxquels il faut ajouter les crédits bancaires, soit un investissement final d'un milliard de francs, est-il sage que SIG, qui va devoir supporter

l'assainissement de sa caisse de pension, aille de l'avant sans redimensionnement de son programme éolien ?

La deuxième est de s'interroger sur le réalisme des localisations prévues.

Au-delà de l'échec vaudois, les projets de SIG sur les Crêtes du Jura pourraient en effet tomber dans un emposieu sans fond en raison d'un vote populaire qui devrait avoir lieu en 2013 encore ou en 2014... Y a-t-on songé du côté du superbe bâtiment où est logé l'excellente entreprise de distribution des énergies genevoises ? Quel est son plan B, le cas échéant, maintenant que l'on sait que le Salève n'en fait pas partie, selon une déclaration de sa responsable de la communication. Peut-être le petit Lac ?

La troisième est d'apporter des éléments convaincants quant à la qualité et à la solidité de son partenaire Ennova.

L'argent venant des importants bénéfices de SIG et investi à ce jour dans l'entreprise du Landeron doit-il être considéré comme un investissement risqué ? Dans quelle mesure ? Quel en est le montant ? Quels sont les garde-fous mis en place ?

La quatrième est de faire la lumière sur les mandats internes à SIG de sa lobbyiste, Isabelle Chevalley.

Quels sont les mandats attribués par SIG à cette experte auto-désignée en énergies renouvelables ? Depuis quand et pour quels montants ? Quelle appréciation SIG porte-t-elle sur l'efficacité (rapport coût-bénéfice) des actions de ce personnage controversé ? Sa crédibilité est-elle proportionnelle à ses échecs aux yeux de SIG ?

D'avance, je remercie le Conseil d'Etat, représenté au sein du conseil d'administration de cette importante régie publique, pour la qualité et le soin mis à répondre à cette question multidimensionnelle.